

Ecole élémentaire
Rue du Carillon
01360 LOYETTES

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 08/11/19**



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale :			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Mme Konig Simoneau	X		
Maire : Mr Jean-Pierre GAGNE	X		
Conseiller municipal : Mr Jean-Marc DELAVALLE	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme Montourcy	X		
Mr Montourcy	X		
Mme Corlobé	X		
Mme Klein	X		
Mme Mollet	X		
Mme Schmitt	X		
Mme Longère	X		
Mme Buinand	X		
Mme Larue	X		
Mme Statsas	X		
Mr Peillon		x	
Un des maîtres du RASED :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme BALOUZAT	X		
Mme BELLON-FAVAND	X		
Mme BENHADDAD		X	Mme LETOURNEUR
Mme BRESSAN		X	Mme TECHER
Mme GARCIA	X		
Mme KHELLADI	X		
Mme MANN	X		
Mme ROLLAND	X		
Mme SEBAOUNI	X		
Mr STERNON	X		
Mme VANMARISSE	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire : Mr GONCALVES	X		
D.D.E.N. Mr Andriot	X		
Enseignant ELCO :			
Invités :			
Mme DELRUE	X		
Mme DIAFAT	X		
Mme DUTHILLEUL	X		
Mme HEDDAJI	X		
Mme TAWIZGANT	X		

Procès-verbal établi le 13/11/18

Le président, directeur de l'école
Nom : Mme Konig Simoneau
Signature

Les secrétaires, parents délégués
Nom : Mmes Khelladi, Mann, Rolland, Bellon-Favand
Signature

Date : 8/11/2019
Heure de début : 18h00

Ordre du jour :

- ⇨ points d'information :

Effectifs 2019/2020 : des élèves et du personnel

267 élèves en date du 7/11/2019
10 classes + 1 dispositif ULIS
10 enseignants + 1 enseignant à temps partiel : Mr Peillon qui complète le temps partiel de Mme Konig (2 jours) ainsi que celui de Mme Longère (le lundi).

CPa : Mme Montourcy : 25 élèves
CPb : Mr Montourcy : 24 élèves
CE1a : Mme Konig et Mr Peillon : 28 élèves
CE1b : Mme Corlobé : 27 élèves
CE2a : Mme Klein : 28 élèves
CE2b : Mme Larue : 28 élèves
CE2/CM1 : Mme Mollet : 26 élèves
CM1 : Mme Longère et Mr Peillon : 26 élèves
CM1/CM2 : Mme Schmitt : 27 élèves
CM2 : Mme Statsas : 28 élèves
ULIS : Mme Buinand et Mme Valente (AVS)

Mme Zane, Mme Louvigny, Mme Jean et Mme Goussery complètent l'équipe et accompagnent 7 élèves en tant qu'AVS.

Le RASED d'Ambérieu (pour notre secteur) ne comprend plus qu'un enseignant spécialisé en aide pédagogique. Il n'y a plus de psychologue scolaire sur le secteur. Cela pose des difficultés pour les orientations (EGPA, dossier MDPH), ou même au quotidien pour des avis sur certaines situations.

Protection et sécurité des enfants

- Exercice incendie le 20 septembre 2019 à 9h00. Les 10 classes ont évacué les locaux en 1 mn 42. Lors du prochain exercice d'évacuation, les enseignants travailleront avec une équipe de sapeurs-pompiers et les services techniques. Ils les placeront en situation plus réelle puisqu'aucun membre de l'équipe ne sera averti. Des fumigènes simuleront un incendie.
- La DSDEN (Direction des Services départementaux de l'Education Nationale) a demandé la remise à jour du PPMS de l'école. Cela a été fait. Deux exercices devront être organisés :
 - Un exercice attentat intrusion
 - Un exercice risques majeurs : cette année, protection et mise en sécurité pour risque d'inondation.

Ces exercices permettent de réajuster les actions du corps enseignant et de voir les manquements (problème de communication, dysfonctionnement d'appareils...)

Les parents sont avertis par le cahier de liaison à la suite d'un exercice. Ainsi, le 26 septembre 2019 à 9h, un exercice « Attentat-Intrusion » a été réalisé avec l'aide du policier municipal et du responsable des Services Techniques. Aucun dysfonctionnement n'a été remarqué. L'axe d'amélioration reste le signal d'alarme, puisque le seul existant se trouve dans le bureau de la directrice.

- L'équipe enseignante souhaite rappeler l'importance de la ponctualité aux familles. Elle demande aussi à ce que les parents soient vigilants quant à la fermeture du portail vert dès que la sonnerie a retenti. A l'intérieur de l'établissement, il y a leurs enfants !

Projets communs à l'école

- Les élections des délégués des élèves ont eu lieu dans chaque classe. Le but est de vraiment les placer comme acteurs de l'école. Ils prennent des décisions (achat de jeux de cour, liaison entre les enseignants et les élèves...). Leur première réunion aura lieu la semaine prochaine. Le renouvellement de la caisse de jeu sera abordé pour un coût d'environ 150 euros, mais la durée de vie excède difficilement une période. De ce fait, un travail sera effectué sur le respect du matériel et son utilisation. Un parent d'élève suggère de faire un appel aux dons de jeux auprès des parents de l'école. Cette question sera étudiée par l'équipe enseignante, mais se pose le problème de l'homologation de ces jeux en milieu scolaire.
- Piste routière pour les CM2 : elle sera composée d'un QCM et d'une partie pratique, avec la participation d'un policier. Il s'agit de préparer les élèves à l'ASSR 1 et 2 qu'ils passeront au collège (en 5^{ème} et 3^{ème}), et qui est indispensable pour le passage du permis de conduire. Aucune date n'a encore été transmise.
- Permis piéton pour tous les CE2 et les élèves de CM1 qui ne l'ont pas eu.
- Permis Internet pour les CM2 : l'équipe enseignante attend les modalités de la mise en œuvre de ce projet.
- Le jour 100 pour 4 classes de CP et de CE1.
- Festival du livre durant la semaine du Lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre 2019 : les livres seront visibles par les parents qui le souhaitent, suivant les horaires qui seront définis et transmis par le biais du cahier de liaison. Pour information, 20% des sommes collectées servent à acheter des livres pour la bibliothèque de l'école.
- Carnaval : Il aura lieu le vendredi 20 mars.
- Cross des CE2, CM1, CM2 : L'organisation sera expliquée au prochain conseil d'école.
- Cycle piscine pour les CE1 et les CM1 : Les élèves de CM1 ont débuté le cycle dès la seconde semaine de septembre. Les 2 classes de CE1 iront au mois de mars. Ce projet est entièrement financé par la Mairie.
- Projet « Beneylu » avec 4 classes : C'est un espace numérique de travail, fermé, sans accès à l'extérieur, homologué par l'inspection académique, qui forme les élèves au numérique. Les articles sont rédigés dans un blog par les enfants, qui ont chacun un identifiant propre. Malheureusement, les 7 tablettes financées par la Mairie ont disparu pendant la période estivale. Une plainte a été déposée.

- Un rallye mathématique sera proposé aux élèves au mois de mai. Il sera réalisé par les enseignants. Sa mise en œuvre nécessitera la présence de nombreux parents. Ce sujet sera abordé au prochain conseil d'école.
- La journée de l'élégance : les enseignants notent et apprécient le soin vestimentaire dont les enfants font preuve le jour de la photo de classe. Ils auront ainsi l'occasion de mettre leurs belles tenues à l'école une deuxième fois dans l'année, accompagnés de l'équipe enseignante.

Commission cantine

Intervention de Mr GONCALVES, qui aborde différents points soulevés par les parents :

- **Forte odeur au réfectoire** : deux possibilités ont été étudiées : le bac à graisses et les siphons. Techniquement, la cantine est équipée d'un récupérateur de graisses, qui est vidé une fois par trimestre par une entreprise spécialisée. Il en résulte effectivement des odeurs, qui ne durent qu'une journée. Les siphons sont remplis quotidiennement puisque les locaux sont lavés « à grandes eaux » chaque jour. D'après la municipalité, cela ne vient donc ni des siphons, ni du bac à graisse. Un parent d'élève souligne néanmoins que l'odeur dure plus d'une journée. La mairie restera attentive.
- **Sortie de la cantine et retour dans l'école** : face aux interrogations des parents, Mr GONCALVES explique que les enfants sont envoyés en petits groupes par un animateur à la sortie de la cantine, qui surveille que les enfants rentrent bien dans l'école. Un second animateur, présent à l'entrée de la cour (au niveau de la porte entre la cour et le couloir), vérifie qu'ils arrivent. Un troisième est présent en BCD et intervient si certains enfants se dispersent. Un parent d'élève demande comment chaque animateur sait combien d'enfants arrivent, puisqu'ils sont situés à des points où ils ne peuvent se voir les uns les autres. Mr GONCALVES répond qu'ils ne le savent pas. Un parent d'élève suggère l'utilisation de talkie-walkies, afin que les animateurs puissent s'assurer que le nombre d'enfants sortis de la cantine est le même à l'arrivée. L'idée sera étudiée et une solution sera proposée par la mairie.
En cas de pluie, les enfants sont accompagnés par l'animatrice jusqu'à la salle dédiée à leur surveillance, par groupe entier de service.
- **PAI : depuis la rentrée**, une référente PAI a été nommée pour limiter au maximum le risque d'erreurs. Mr Goncalves est en charge de mettre en place les PAI avec les familles puis le service est mis en place avec l'animatrice référente.
- **Les menus** : il a été constaté beaucoup de changements de dernière minute avant les vacances. Des parents se posent des questions sur l'équilibre des repas (menus avec uniquement des légumes, beaucoup de pommes de terre,...). Mr GONCALVES rencontrera le chef et la diététicienne au sujet des trop fréquents changements de menus. Il est rappelé que l'équilibre des repas (du fait des contraintes réglementaires) se fait sur 21 jours et non sur un seul repas. Au mois d'octobre a eu lieu la semaine du goût et des menus à thèmes ont été proposés (autour de la carotte ou la courgette par exemple...).
- Les parents d'élèves de la commission cantine ont visité les locaux. Plus de 200 repas sont servis le midi, d'où le passage en self. Ce nouveau fonctionnement se passe très bien. Le passage en self des grandes sections est prévu courant 2020.
- Certains membres de la commission cantine ne seront plus là l'année prochaine. Les représentants de parents d'élèves volontaires pour intégrer la commission et ainsi prendre le relais dès cette année sont les bienvenus et sont priés de se faire connaître auprès des membres de la commission !

Vote du règlement intérieur

Règlement lu au vidéoprojecteur par la directrice. Cinq modifications sont proposées :

- L'entrée dans l'école élémentaire se fait par le petit portail vert (Point I - 5).
- Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur de l'école. Aucun parent ou enfant ne pourra remonter dans les classes chercher des affaires oubliées en classe en dehors des heures d'ouverture (Point I – 7)
- L'école est obligatoire depuis septembre 2019 à partir de 3 ans (Point II - 1).
- Suite à un courrier de la Directrice Académique de l'Education Nationale, en date du 13 septembre 2019, il est à noter que : pour toute demande d'autorisation d'absence exceptionnelle, les parents devront rédiger un courrier à l'Inspectrice Académique via la directrice de l'établissement. Les demandes faites dans le but d'avancer ou prolonger les vacances scolaires seront jugées non recevables. De ce fait, les enseignants ne fourniront donc aucun devoir ou travail en avance si le motif n'est pas légitime (Point II – 3).
- Après chaque réunion, un compte-rendu sera affiché au panneau extérieur ou envoyé par mail aux familles qui en feront la demande. Il sera également mis en ligne sur le site Internet de la Mairie (Point IX – 4).

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Questions des parents concernant l'école

1/ Des parents s'interrogent sur la suppression récurrente de séances de sport dans certaines classes, en fonction du comportement de quelques-uns ou d'exercices non finis. Le sport n'est-il pas une matière obligatoire ? Pourquoi sanctionner une classe entière pour seulement quelques enfants concernés ?

Les enseignants souhaiteraient que dans un premier temps, les parents concernés viennent directement en parler avec eux. S'ils décident d'annuler une séance de sport c'est qu'il leur est impossible de se rendre en salle polyvalente ou dans la cour en toute sécurité. Il y a un planning de réservation des salles à respecter (cour, préau, salle polyvalente...) et ils ne peuvent malheureusement pas déplacer certaines séances.

Si les règles sont respectées, la séance de sport a lieu normalement. Or, les enseignants sont régulièrement confrontés à des élèves qui ne respectent pas les consignes (ils arrivent en se jetant à terre en hurlant ou en effectuant des glissades), rendant dangereuse la tenue de cette séance.

Les enseignants soulignent que leur voix est leur outil de travail et qu'ils ne souhaitent pas crier pour se faire entendre.

Quand un enseignant décide d'annuler une séance, c'est que de nombreux enfants n'ont pas respecté les règles, soit en classe (rendant le climat peu propice à l'écoute des consignes d'une séance de sport), soit à l'entrée même de la séance de sport. Il ne s'agit pas de quelques cas identifiés mais d'une ambiance générale de classe. La version de l'enseignant diffère parfois de celle de l'enfant. Par exemple, si la séance de sport est prévue dans la cour, et que ce jour-là, il pleut, l'enseignant annule la séance, la salle polyvalente étant déjà occupée par une autre classe. L'emploi du temps peut être modulé en raison de différents facteurs. C'est pour ces raisons qu'il est préférable d'aller discuter avec l'enseignant.

Le sport est obligatoire, mais il est souvent pris pour un jeu. Malheureusement le temps passé à faire de la discipline diminue de manière significative le temps global d'enseignement... Etrangement, aucun élève ne se plaint de faire moins de français ou d'anglais.

2/ Un recoin difficilement visible de la cour abriterait quelques enfants s'adonnant à des « combats de catch ». Avez-vous connaissance de ces faits ?

Les enseignants pensent qu'il s'agit du petit couloir à côté de la maternelle. Les élèves jouent à la bagarre fréquemment dans l'herbe près de l'hôtel à insectes, près de la salle ULIS. Ils n'ont pas besoin de recoin. Pour eux, c'est un jeu. Beaucoup de jeux violents sont constatés dans la cour par mimétisme de « Fortnite ». Les enseignants interviennent fréquemment et rappellent les règles. Il faudra peut-être réfléchir à une façon de fermer ce passage qui est pourtant déjà interdit. Le nouveau banc installé par la municipalité donne une meilleure vue d'ensemble sur la cour et les enseignants interviennent dès que nécessaire.

Questions école/mairie

Suite au mail d'un parent reçu conjointement par la municipalité et les représentants de parents d'élèves, concernant un enfant qui serait sorti de l'enceinte de l'établissement alors qu'il était inscrit à la cantine, pouvons-nous avoir des explications sur ce qui s'est passé ce jour-là ?

Ces événements s'étant déjà produits précédemment (cf. procès verbal du conseil d'école du 15 mars 2019), quels moyens ont été mis en place ? Pouvez-vous garantir une solution pérenne afin que ce type de situation ne se reproduise plus ?

Par ailleurs, beaucoup de parents se plaignent de sorties tardives des élèves (jusqu'à 15 minutes), le midi et le soir. Ce sujet avait déjà été évoqué (cf. procès verbal du conseil d'école du 8 novembre 2018). Les mêmes classes seraient toujours concernées.

L'ensemble de ces problèmes pousse les représentants de parents d'élèves à s'interroger sur l'organisation du service, et notamment sur l'articulation entre scolaire et périscolaire. Nous souhaiterions avoir un état des lieux et qu'une réflexion soit engagée, afin que ces problématiques récurrentes soient résolues.

La municipalité reconnaît un dysfonctionnement et une erreur de comptage. Face à ce qu'il juge inadmissible, Mr Delavalle a rappelé son équipe à l'ordre et appelé à la plus grande vigilance. Le personnel doit prendre le temps de bien faire les choses.

De nombreuses réflexions ont eu lieu et ce, depuis l'année dernière :

- Mise en place de chasubles, d'abord pour les élèves de CP, puis pour toutes les classes, de façon à savoir s'ils ont mangé ou pas. Les chasubles sont enlevées à l'entrée du réfectoire. Le nombre de chasubles correspond au nombre d'enfants inscrits à la cantine.

- Réorganisation de l'appel : l'animateur appelle l'enfant et lui donne une chasuble. Ils sortent et se dirigent vers le même point. Les enfants de la cantine sont comptés, ceux sortant à l'extérieur restent à côté de l'enseignant. Un animateur ayant en charge l'appel de deux classes, il arrive que les enfants changent de rang. Face aux dysfonctionnements notés, les enseignants attendent aujourd'hui que les enfants du périscolaire aient quitté la classe avec leur chasuble avant de sortir afin d'éviter que les enfants ne se trompent de rang. Les autres enfants sortent alors et doivent encore s'habiller, avant de suivre l'enseignant. Cela va engendrer des retards à l'extérieur, mais les enseignants ne peuvent pas faire vite et bien !

De plus, les enseignants rappellent que la sonnerie marque la fin du travail, non pas l'heure de sortie. Il faut encore ranger les affaires, attendre la sortie du périscolaire. De plus, il n'y a que 2 escaliers qu'empruntent environ 190 élèves (7 classes se trouvant à l'étage), lesquels ne se déplacent pas forcément dans le même sens. Il est à noter que les enseignants sortent peut-être tardivement (10 minutes) mais un animateur ayant en charge l'appel de deux classes, il faut attendre que celui-ci soit effectué et que les élèves de la cantine soient sortis. Il est à noter qu'il n'y a jamais eu d'accident grave à déplorer. Les enfants se respectent.

Les parents d'élèves élus sont invités à venir à l'étage voir le déroulement de l'appel que ce soit à la cantine ou pour le périscolaire.

Questions des parents concernant la Mairie

1/ Malgré les travaux concernant la rétention d'eau entre les escaliers du périscolaire et l'entrée de l'école primaire (devant le transformateur), l'eau est toujours présente lors de fortes pluies. Un aménagement peut-il être fait ? D'autre part, l'entrée du parking rue du carillon est engorgée d'eau, rendant dangereuse son utilisation. Quelles solutions peuvent être apportées ?

Effectivement, il a été constaté que l'eau ne s'évacue pas, les puits perdus existants étant trop peu profonds et s'arrêtant dans la glaise. Un nouveau puits perdu va être créé pour permettre l'évacuation des eaux de pluie.

2/ Les parents d'élèves ont pris connaissance de la pose des silhouettes de sécurisation du passage piéton rue du Bugey. Cependant, ils sont très étonnés de leurs tailles, qu'ils jugent peu visibles par un automobiliste et sont donc sceptiques quant à leur efficacité. Pourquoi ce choix ?

Le choix des silhouettes répond à des normes de mobilier urbain sur route départementale. Les silhouettes mises en place sont référencées et homologuées, contrairement aux grandes, comme l'on peut en voir dans les communes environnantes, qui, elles, ne le sont plus. Elles sont très visibles de nuit. Elles sont là pour prévenir d'un danger. Un parent demande si la pose d'un triangle lumineux « passage piétons » serait possible.

La signalisation Rue du Bugey relève du département et non de la municipalité. Cependant, la mairie pourrait en faire la demande à la préfecture et va étudier cette question. Le policier municipal se rend aléatoirement les mardis ou jeudis sur cette route afin de dissuader les auteurs d'infractions. Une demande de radar avait été faite par la mairie à la préfecture, qui a refusé, jugeant « le nombre de décès insuffisant ».

3/ Le passage sur le trottoir Rue du Carillon est trop étroit, comme plusieurs fois évoqué. Une solution devait être étudiée. Des décisions ont-elles été prises ?

Différentes solutions ont été étudiées, mais se révèlent impossibles à mettre en place.

Dans le cas de la pose d'une chicane, la Rue du Carillon serait rétrécie et cela engendrerait le blocage des voitures du fait d'une alternance de circulation.

Une barrière n'est pas envisageable non plus, car la largeur serait insuffisante pour permettre le passage des poussettes.

4/ Les logettes EDF se trouvant à proximité du passage piéton du parking des enseignants, rue du Carillon, n'ont toujours pas été réparées. La responsabilité est-elle municipale ou individuelle ? Quelles solutions peuvent être envisagées ?

Les logettes sont privées. Le coût de la réparation est de 1500 euros. Cependant, ENEDIS a été prévenu. Ils vont venir les remplacer, mais l'intervention n'a pas encore été planifiée. En revanche, la sécurisation des logettes suite à leur casse a été assurée par la municipalité.

Heure de fin : 19h35